

NUMÉRO DE LA DP : 1000186271

Modification : 01

Modification 01 est publiée aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions soumises
2. Modifiez les critères R3 des Critères techniques cotés numériquement
3. Prolonger la date de clôture des offres jusqu'au 16 juin 2017

## **1. Questions**

### **Question 1**

Quelles affections particulières souhaitez-vous faire valider?

#### **Réponse 1**

Les maladies chroniques particulières à valider seront déterminées dans le cadre de consultations entre l'entrepreneur et les chargés de projet de l'ASPC, après l'attribution du contrat, et seront sélectionnées à partir de la liste des maladies fournie dans l'énoncé des travaux figurant à l'annexe A de la DP. Les deux premières tâches décrites dans l'énoncé des travaux traitent de la détermination des maladies prioritaires.

### **Question 2**

Est-ce que la validation d'une maladie chronique particulière doit se faire une seule fois durant la période de quatre ans ou plus d'une fois pendant cette période?

#### **Réponse 2**

Il est prévu que la maladie chronique en question sera validée une seule fois pendant la période de quatre ans.

### **Question 3**

Est-ce que la validation se fera dans une seule province, les résultats en vue de la mise en œuvre étant diffusés à d'autres provinces? Ou est-ce que la validation se fera plutôt dans les deux provinces concernées?

#### **Réponse 3**

Tel qu'indiqué dans la neuvième tâche de l'énoncé des travaux, la validation doit être faite avec l'ensemble des provinces et des territoires concernés. Le plan global d'identification et de traitement des conditions prioritaires sera affiné dans le cadre du projet.

### **Question 4**

Quand le projet commencera-t-il (date de début)?

#### **Réponse 4**

Le projet commencera après l'attribution du contrat. Le projet est prévu pour juillet 2017.

### **Question 5**

Si d'autres provinces s'ajoutent pour participer au projet, des fonds supplémentaires seront-ils disponibles?

### Réponse 5

Le montant de 500 000 \$ indiqué dans la section Valeur estimé de l'avis d'appel d'offres sur le site achatsetventes est le total des fonds disponibles pour le contrat.

### Question 6

Y a-t-il un titulaire? Si vous le souhaitez, voulez-vous partager la durée et la valeur du contrat?

### Réponse 6

Aucun titulaire ne fournit les services décrits dans le SOW de la DP.

### Question 7

Combien d'exemples sont nécessaires pour être compatibles avec O2 et gagner des points pour C2?

### Réponse 7

Le soumissionnaire devra fournir un exemple pour être conforme aux critères obligatoires O2. Afin d'obtenir le maximum de points possibles pour R2, le soumissionnaire devra fournir trois exemples en plus de celui fourni pour O2.

## 2. CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS NUMÉRIQUEMENT

Le critère R3 est supprimé et remplacé par ce qui suit :

C3 Expérience du chef de projet	Pointage maximal	Note du soumissionnaire	Renvoi à la soumission (indiquer le numéro de page)
<p>Le soumissionnaire doit indiquer l'expérience que possède la ressource qu'il propose à titre de chef de projet pour la réalisation d'analyses contextuelles et d'études de validation des maladies chroniques dans les provinces et territoires du Canada.</p> <p>L'expérience doit être démontrée en décrivant trois (3) projets, tout au plus, pour lesquels la ressource proposée dirigeait les analyses contextuelles et les études de validation.</p> <p>Dix (10) points seront attribués si au moins un des projets décrits portait sur au moins deux (2) territoires ou provinces.</p>	25	/25	
<b>C3 Expérience du chef de projet</b>			Attribution des points
Le critère C3 sera évalué et les notes seront attribuées selon le barème suivant :			
Aucun exemple n'est fourni.			0 Points
Un (1) exemple est fourni.			5 Points
Deux (2) exemples sont fournis.			10 Points
Trois (3) exemples sont fournis.			15 Points
Un des projets décrits portait sur au moins deux (2) territoires ou provinces.			10 Points

### **3. CLOTURE DES OFFRES**

Supprimer le 31 mai 2017 et le remplacer par le 16 juin 2017 à A4. DATE DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS et A10. PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS à la page 1 de la DP.

Toutes les autres conditions de la DP restent les mêmes.